

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE LÉRY**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Léry tenue le 11 juin 2018 en la Salle Adolphe-Leduc, et à laquelle sont présents :

M. le conseiller Gérald Ranger
M. le conseiller Michel Robillard
M. le conseiller Éric Pinard
M. le conseiller Eric Parent
Mme la conseillère Johanne Dutil

formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire Walter Letham

Est également présent : M. Dale Stewart, directeur général et secrétaire-trésorier

OUVERTURE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Monsieur le maire constate le quorum et déclare la séance ouverte à 20 h.

2018-06-068

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. le conseiller Eric Parent
Appuyé par M. le conseiller Éric Pinard

QUE la Ville de Léry :

- Accepte l'ordre du jour de cette séance sans modification

Adoptée à l'unanimité

2018-06-069

ADOPTION DU DERNIER PROCÈS-VERBAL

Chaque membre du Conseil municipal ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 14 mai 2018 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, le secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Dutil
Appuyé par M. le conseiller Éric Pinard

QUE la Ville de Léry :

- Approuve tel quel le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 14 mai 2018.

Adoptée à l'unanimité

CORRESPONDANCE

Aucune correspondance

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 31 MAI 2018

Le Conseil municipal prend acte du dépôt par le secrétaire-trésorier du rapport budgétaire pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 mai 2018.

RECETTES

Les recettes totalisent **3 488 816 \$** soit 79 % du budget total.

Utilisation de la marge de crédit/règlement d'emprunt en 2018 – **0 \$**.

➤ **PERCEPTION DES TAXES**

TAXES 2018

Foncières, INR, eau, eaux usées, dette, ordures : **1 940 659 \$** soit 58,5 % sur un global de 3 319 144 \$.

ARRÉRAGES DE TAXES

Année 2017 (solde) 61 129 \$ foncières, INR, eau, eaux usées, dette, ordures
Autres années (solde) 20 713 \$

DÉPENSES

Les dépenses d'opération s'établissent à **1 436 340 \$**, soit 33 % du budget, réparties ainsi :

Administration	43 %	Urbanisme	37 %
Sécurité publique	51 %	Loisirs et culture	40 %
Transport	59 %	Frais de financement	12 %
Hygiène du milieu	27 %	CMM	94 %

Les dépenses d'investissement en 2018 s'établissent à **68 744 \$**.

2018-06-070

PRÉSENTATION ET ACCEPTATION DES COMPTES POUR PAIEMENT

Dépôt du rapport sur les engagements financiers et factures à payer au 31 mai 2018 au montant de 319 845,10 \$.

Il est proposé par M. le conseiller Éric Pinard
Appuyé par M. le conseiller Eric Parent

QUE la Ville de Léry :

- Approuve ces engagements financiers et factures à payer qui totalisent la somme de 319 845,10 \$ pour le mois de mai 2018.

Le vote est demandé par M. le conseiller Gérald Ranger sur cette proposition car il demande que le paiement annuel à la Fabrique de la Paroisse de Saint-Joachim pour l'achat de l'Église Notre-Dame-de-Léry ne soit pas effectué.

Ont voté pour cette proposition : Éric Pinard, Eric Parent et Johanne Dutil

Ont voté contre cette proposition : Gérald Ranger et Michel Robillard

Adoptée à la majorité

RESSOURCES HUMAINES

2018-06-071

NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT

Il est proposé par M. le conseiller Eric Parent
Appuyé par Mme la conseillère Johanne Dutil

QUE M. le conseiller Éric Pinard soit nommé maire suppléant à compter du 1^{er} juillet 2018, et ce pour une période de quatre mois et qu'il agisse comme représentant de la Ville de Léry auprès de la MRC de Roussillon, entre autres, en l'absence du maire.

Adoptée à l'unanimité

RÈGLEMENTS

2018-06-072

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-479 RELATIF À LA DISTRIBUTION DES SACS D'EMPLETTES

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement numéro 2018-479 ;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion avec dispense de lecture a dûment été donné le 14 mai 2018 ;

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Dutil
Appuyé par M. le conseiller Éric Pinard

QUE la Ville de Léry :

- Adopte le règlement numéro 2018-479 relatif à la distribution des sacs d'emplettes ; ledit règlement fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit.

Adoptée à l'unanimité

2018-06-073

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO P-2018-480 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2016-451, TEL QU'AMENDÉ

CONSIDÉRANT QU' il est à propos et dans l'intérêt de la Ville de Léry et de ses citoyens d'adopter un règlement modifiant le règlement de zonage numéro 2016-451, tel qu'amendé, de façon à modifier l'annexe « A » « Plan de zonage » afin de modifier les limites des zones H01-02, H01-05, H01-79 et C01-03 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Éric Pinard
Appuyé par M. le conseiller Eric Parent

QUE la Ville de Léry :

- Adopte le premier projet de règlement portant le numéro P-2018-480 lequel, en annexe, fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit.

Adoptée à l'unanimité

2018-06-074

DATE DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

CONSIDÉRANT l'adoption du premier projet de règlement numéro P-2018-480 ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Léry doit tenir une assemblée publique sur ce projet de règlement en vertu des dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1) ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Eric Parent
Appuyé par M. le conseiller Michel Robillard

QUE la Ville de Léry :

- Fixe au 9 juillet 2018, à 19 h, en la Salle du Conseil, la tenue de l'assemblée publique pour fins de consultation sur ledit projet de règlement.

Adoptée à l'unanimité

AVIS DE MOTION

Monsieur le conseiller Michel Robillard donne avis que lors d'une séance subséquente le Conseil municipal adoptera un règlement modifiant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux (Règlement numéro 2012-416, tel qu'amendé) de la Ville de Léry. De plus, Monsieur le conseiller Michel Robillard présente le projet de règlement et demande la dispense de lecture dudit règlement lors de son adoption.

URBANISME – VOIRIE

2018-06-075

RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-455 - DEMANDE D'APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – 1424, CHEMIN DU LAC-SAINT-LOUIS

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 2016-455 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale est entré en vigueur le 27 juin 2016 ;

CONSIDÉRANT QU' une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale a été déposée le 5 avril 2018 ;

CONSIDÉRANT QUE ladite demande a été resoumise au Comité consultatif d'urbanisme pour étude et recommandation ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal d'accepter la présente demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale telle que déposée avec quelques conditions ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Eric Parent
Appuyé par Mme la conseillère Johanne Dutil

QUE la Ville de Léry :

- Entérine la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale concernant l'agrandissement du bâtiment principal de la propriété sise au 1424, chemin du Lac-Saint-Louis, en la Ville de Léry, le tout en respectant les conditions suivantes élaborées par le Comité consultatif d'urbanisme :
 - Abaisser la hauteur de la toiture.
 - Procéder au soufflage du nouveau revêtement extérieur à l'étage.
 - Intégrer un matériau de revêtement extérieur différent dans le pignon de la toiture.
 - La couleur du nouveau revêtement extérieur à l'étage devra être identique à l'existant.

Adoptée à l'unanimité

2018-06-076

RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-455 - DEMANDE D'APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – 1503, BOULEVARD DE LÉRY

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 2016-455 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale est entré en vigueur le 27 juin 2016 ;

CONSIDÉRANT QU' une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale a été déposée le 10 mai 2018 ;

CONSIDÉRANT QUE ladite demande a été soumise au Comité consultatif d'urbanisme pour étude et recommandation ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal d'accepter la présente demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale telle que déposée avec une condition ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Éric Pinard
Appuyé par M. le conseiller Eric Parent

QUE la Ville de Léry :

- Entérine la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale concernant l'agrandissement du bâtiment principal de la propriété sise au 1503, boulevard de Léry, en la Ville de Léry, le tout en respectant la condition suivante élaborée par le Comité consultatif d'urbanisme :
 - Conserver le bois comme matériau de revêtement extérieur pour les nouvelles bordures de la toiture.

Adoptée à l'unanimité

ENGAGEMENTS DE CRÉDITS

2018-06-077

ADJUDICATION DU CONTRAT RELATIF AU TRAITEMENT DES FRÊNES AU TREEAZIN - PROJET V-2018-002

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Léry a mis en place un programme de surveillance et de contrôle de l'agrile du frêne pour l'année 2018 ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Léry a fait l'inventaire des frênes qui sont situés près des voies publiques ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Léry désire procéder avec le traitement de certains frênes avec le bio-pesticide «TreeAzin» pour limiter les dégâts dus aux insectes nommés agriles du frêne pour un nombre de 2 198 CM DHP (estimé) sur terrains publics et privés (seulement avec engagement et paiement effectué) ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Léry a demandé des soumissions par invitation pour le traitement des frênes au TreeAzin pour la saison 2018 et que six soumissionnaires ont déposé une proposition dans les délais, à savoir :

Les Entreprises Forestières Amtech	10 487,67 \$
Services d'arbres Primeau Inc.	8 813,98 \$
9318-1030 Québec Inc.	10 487,68 \$
Arbres Conseils Inc.	9 341,50 \$
Bio-Contrôle Arboricole Inc.	7 998,52 \$
Entrepreneurs paysagistes Strathmore Ltée	10 110,80 \$

CONSIDÉRANT QUE l'analyse des soumissions démontre que celle de la compagnie Bio-Contrôle Arboricole Inc. s'avère être la plus basse conforme aux documents de soumissions ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Eric Parent
Appuyé par Mme la conseillère Johanne Dutil

QUE la Ville de Léry :

- Adjuge à la compagnie Bio-Contrôle Arboricole Inc. le contrat relatif au traitement de certains frênes avec le bio-pesticide «TreeAzin» pour limiter les dégâts dus aux insectes nommés agriles du frêne pour un montant approximatif de 7 998,52 \$, taxes incluses, selon la soumission déposée.

Adoptée à l'unanimité

2018-06-078

BRANCHEMENT DES SERVICES D'ÉGOUT ET D'AQUEDUC – 27, RUE DU PARC-BURGOYNE

CONSIDÉRANT QU' une demande pour un nouveau branchement aux services d'égout et d'aqueduc par le propriétaire du 27, rue du Parc-Burgoyne a dûment été soumise à la Ville de Léry ;

CONSIDÉRANT QU' à la suite d'une demande de soumissions auprès de trois entrepreneurs aux fins de réaliser ces travaux, deux soumissions ont été déposées, à savoir :

Construction J.P. Roy Inc.	8 844,07 \$
Les Excavations P&G	7 350,00 \$

CONSIDÉRANT QUE l'analyse des soumissions démontre que la proposition de Les Excavations P&G s'avère être la plus basse conforme ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Eric Parent
Appuyé par M. le conseiller Éric Pinard

QUE la Ville de Léry :

- Octroie à Les Excavations P&G le contrat de construction du branchement des services d'égout et d'aqueduc au 27, rue du Parc-Burgoyne pour un montant de 7 350,00 \$, taxes en sus.
- Indique que, selon l'article 36.2 du règlement numéro 2012-418 sur les branchements à l'aqueduc et à l'égout sanitaire, le propriétaire du 27, rue du Parc-Burgoyne doit assumer la totalité des frais occasionnés à la Ville de Léry par ces travaux.
- Indique que des frais d'administration de 5 % s'ajoutent au montant net des frais occasionnés à la Ville de Léry par ces travaux.

Adoptée à l'unanimité

2018-06-079

LOT 5 140 633 – ACHAT – DEMANDE DE FINANCEMENT

CONSIDÉRANT QUE suite à la résolution numéro 2017-04-065, la Ville de Léry a conclu l'achat du lot 5 140 633 d'une superficie de 8 554,8 mètres carrés (92 083,1 pieds carrés) dans le Boisé Châteauguay-Léry pour un montant de 10 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Léry désire finaliser une demande de financement concernant l'achat dudit lot auprès de la Communauté Métropolitaine de Montréal dans le cadre du « Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la trame verte et bleue sur le territoire métropolitain » ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Michel Robillard
Appuyé par M. le conseiller Éric Pinard

QUE la Ville de Léry :

- Autorise le maire ou, en son absence, le maire suppléant, et/ou le directeur général et secrétaire-trésorier à signer tout document ou convention et à agir pour et au nom de la municipalité en lien avec cette demande de financement auprès de la Communauté Métropolitaine de Montréal dans le cadre du « Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la trame verte et bleue sur le territoire métropolitain ».
- S'engage à assumer sa part d'investissement au projet.
- S'engage à réaliser les activités de communication énoncées à la demande de financement.
- S'engage à devenir propriétaire du terrain acquis en totalité.
- S'engage à assumer un suivi de conservation à des fins écologiques des espaces boisés du terrain visé par le projet par des mesures appropriées.

Adoptée à l'unanimité

AUTRES DOSSIERS

Aucun dossier

ORGANISATION PARA-MUNICIPALE

MRC DE ROUSSILLON

Lors de la réunion du conseil d'administration tenue le 30 mai 2018, il y a eu discussions sur le dossier du Complexe intermunicipal de valorisation des matières organiques de Beauharnois-Salaberry et de Roussillon.

TRANSPORTS ACCÈS INC.

Lors de la réunion du conseil d'administration tenue le 30 mai 2018, il y a eu discussions sur la recherche d'un nouveau local.

INFORMATION AUX CITOYENS

La prochaine séance ordinaire du Conseil municipal aura lieu le lundi 9 juillet 2018.

Compte de taxes municipales 2018 – Deuxième échéance était le lundi 4 juin 2018. La troisième échéance est le mardi 4 septembre 2018.

Le service de collecte de branches (déchiquetage) a débuté le mardi 1^{er} mai 2018 et se poursuivra le 1^{er} et le 3^e mardis de chaque mois jusqu'au 6 novembre 2018 (exception 16 octobre 2018).

La collecte spéciale printanière pour les résidus verts est terminée. Nous invitons maintenant les citoyens à promouvoir l'herbicyclage.

Afin d'améliorer la prévention en sécurité incendie, le Service de sécurité incendie de la Ville de Léry effectue des visites de prévention dans les résidences et commerces sur son territoire. À cet effet, il recueillera certaines données et vérifiera entre autres, les avertisseurs de fumée, les extincteurs, les systèmes de chauffage, etc. Il est à noter que le pompier sera vêtu de son uniforme et aura une carte d'identité du Service de sécurité incendie de la Ville de Léry.

Ligue de baseball pour les enfants - La saison a débuté le lundi 7 mai 2018. Coût : 40 \$ par enfant résidant et 50 \$ par enfant non-résident. Venez encourager les joueurs au Parc Multifonctionnel (rue de la Gare) tous les lundis de 18 h à 20 h 30.

Ligue de Balle molle de Léry - La saison a débuté le mardi 8 mai 2018. Venez encourager les joueurs au Parc Multifonctionnel (rue de la Gare) tous les mardis et jeudis de 18 h 30 à 22 h 00.

La 12^e édition de la Fête de la famille a eu lieu le samedi 19 mai 2018. La Ville de Léry désire remercier les organisateurs, les bénévoles, les commanditaires ainsi que les nombreux participants (plus de 500 personnes).

Une activité de reboisement social a eu lieu le samedi 26 mai 2018 de 9 heures à 15 heures au Parc Multifonctionnel. La Ville de Léry désire remercier tous les bénévoles qui ont participé à l'embellissement de la Ville de Léry.

Un tournoi de pêche a eu lieu le samedi 9 juin 2018 pour les enfants de 5 à 17 ans au Quai municipal. La Ville de Léry désire remercier les organisateurs, les bénévoles, les commanditaires ainsi que tous les participants.

Le 24^e tournoi de golf annuel du Club Optimiste de Léry a eu lieu le samedi 9 juin 2018 au Club de golf Belle Vue. La Ville de Léry désire remercier les organisateurs, les bénévoles, les commanditaires ainsi que les participants.

Des cours de yoga pour tous ont lieu tous les jeudis de 19 heures à 20 heures à l'hôtel de ville de Léry jusqu'au 5 juillet 2018.

Le Club Nautique Woodlands sera accessible aux citoyens de la Ville de Léry les soirs de la semaine de 17 heures à 20 heures et les fins de semaine de midi à 20 heures à partir du 26 juin 2018. Si la température est trop froide (moins de 22 degrés Celsius) ou s'il y a de la pluie, la piscine sera fermée et il n'y aura aucun accès au terrain.

Le Festi-Léry 2018 aura lieu le samedi 7 juillet 2018 au Club Nautique Woodlands de 10 heures à 16 heures. Après la « Fête irlandaise » l'an dernier, le thème cette année est « Fiesta cubana ».

Concerts Léry sur le Lac :

Dimanche, 19 août 2018 – Cordes suaves sur rythmes dansants

Dimanche, 9 septembre 2018 – Les cordes à danser

14 heures à l'église Notre-Dame-de-Léry - 25 \$ billet individuel

COMMUNICATIONS DU MAIRE ET DES CONSEILLERS (ÈRE)

M. le conseiller Gérald Ranger mentionne la présentation qu'a faite l'Unité permanente anticorruption au Conseil municipal ce 11 juin 2018.

M. le conseiller Michel Robillard remercie les citoyens présents et indique que le Conseil municipal a des leçons à apprendre suite à la présentation qu'a faite l'Unité permanente anticorruption.

M. le conseiller Éric Pinard souligne l'aide pour la gestion de risques que peut nous offrir l'Unité permanente anticorruption surtout sur les appels d'offres de services à venir dans le cadre du projet d'égout et d'aqueduc avec protection incendie – Phase II.

Mme la conseillère Johanne Dutil souhaite un bon été à tous les citoyens.

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. le maire invite les personnes présentes à poser leurs questions sur tout sujet.

Les questions portent sur la végétation autour d'une borne incendie près du boulevard de Léry, les effets sur la densité de développement du premier projet de règlement portant le numéro P-2018-480, l'achat d'un terrain par la Ville de Léry dans le Boisé Châteauguay-Léry, les factures pour les services juridiques, le rehaussement de la capacité des étangs aérés, l'appel d'offres de services pour le déneigement des rues ainsi que la pollution dans le lac-Saint-Louis.

2018-06-080

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. le conseiller Eric Parent, appuyé par Mme la conseillère Johanne Dutil, que la présente séance soit et est levée ; il est 20 h 51.

Adoptée à l'unanimité

MAIRE

DIRECTEUR GÉNÉRAL / SECRÉTAIRE-TRÉSORIER